

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. Application des conditions générales

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute réservation, location ou prestation réalisée par **Organisations et Banquets SA** (ci-après « le Prestataire »).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le **Client**, qui renonce à se prévaloir de ses propres conditions.

2. Offres et devis

Les devis sont gratuits et valables **30 jours** dans la limite des disponibilités.

Les prix sont exprimés en euros et concernent uniquement les prestations décrites.

3. Propriété intellectuelle

Logos, photos, modèles, plans et dessins utilisés par le Prestataire restent sa **propriété exclusive**.

4. Réservation – acompte – confirmation

La réservation devient définitive uniquement après validation des 2 points suivants:

- signature du devis ou du contrat,
- et versement du montant de l'acompte prévu comme notifié dans le devis ou le contrat signé.

Le Prestataire peut demander des acomptes complémentaires si les prestations évoluent.

5. Modifications – Annulations – Report

- **Annulation par le Client**
 - Plus de 90 jours avant l'événement : l'acompte reste acquis au Prestataire.
 - Entre 90 et 30 jours avant l'événement : 50 % du montant total de la facture est dû.
 - Moins de 30 jours avant l'événement : la totalité de la facture est due.
 - Non-présentation le jour de l'événement : contrat résilié, acompte conservé et solde exigible.
- **Report**

Le Client peut demander **une seule fois**, jusqu'à 90 jours avant la date initiale, un report selon disponibilités. L'acompte est transféré sur la nouvelle date, à condition que celle-ci ait lieu dans les **24 mois** suivant la réservation initiale.

Le Prestataire se réserve le droit de facturer les frais liés à l'**augmentation des tarifs** en vigueur.

6. Paiement

- Le solde de la facture doit être payé **60 jours avant** la prestation, sauf accord préalable écrit contraire.
- En cas de retard de paiement :
 - **Intérêts de 12 %/an** appliqués automatiquement,
 - **Indemnité forfaitaire de 12 %** du montant impayé (min. 250 €).

7. Exigibilité anticipée

Tout défaut de paiement rend **exigibles immédiatement** toutes les factures du Client, même non échues.

8. Caution

Une **caution** est demandée pour couvrir les éventuels dégâts, frais ou dettes liés à la location, sauf accord préalable écrit contraire.

Elle est restituée dans un délai maximum de **15 jours ouvrables** après l'état des lieux de sortie, déduction faite, le cas échéant, des frais retenus.

9. Responsabilité – Assurances

- Le Client occupe les lieux en « bon père de famille » et répond de tout dommage causé par lui ou ses invités.
- Il doit restituer les biens loués dans l'état initial (articles 1732, 1733 et 1735 du Code civil).
- Le Client est invité à souscrire une **assurance responsabilité civile** et, le cas échéant, une extension « villégiature » couvrant les risques locatifs et incendie.
- Le Prestataire décline toute responsabilité pour les prestations assurées par des tiers (traiteurs, animateurs, etc.).

10. Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à fournir ses prestations selon les règles de l'art, avec diligence et professionnalisme, sans toutefois être tenu à une **obligation de résultat**.

11. Force majeure

Tout événement extérieur et imprévisible rendant l'exécution impossible ou dangereuse sera considéré comme cas de **force majeure** (catastrophe naturelle, pandémie, guerre, grève, décision des autorités, panne d'approvisionnement, intempéries, etc.).

Dans ce cas, les obligations du Prestataire sont suspendues sans indemnité, et les conditions d'annulation/report pour le Client seront adaptées à la situation.

12. Contestations

Toute contestation doit être adressée par recommandé dans les **8 jours** de l'envoi de la facture. Passé ce délai, la facture est réputée acceptée.

13. Solidarité

Les obligations contractuelles sont **solidaires et indivisibles** entre le Client, ses ayants droit et héritiers.

14. Renonciation

Le fait pour le Prestataire de ne pas appliquer une clause des présentes conditions ne vaut pas renonciation à l'appliquer ultérieurement.

15. Litiges

En cas de désaccord, les parties privilégieront une solution **amiable**.

À défaut, seuls les **Tribunaux de Namur** sont compétents, le droit belge étant applicable.

Date et signatures pour accord :